

Parlons Vélo ! Municipales 2020

La Rochelle (17000)

Réponses de Martine Wittevert, au nom de la liste « LA ROCHELLE EN COMMUN »

— le 10/03/2020 à 12:17 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le schéma directeur vélo de l'Agglo est établi jusqu'en 2030, malheureusement sa mise en œuvre est peu visible.

VLV demande que ce schéma soit appliqué et puisse évoluer en concertation.

VLV propose de prévoir un budget annuel de 25€/habitant pour l'ensemble de l'Agglo.

VLV demande que les acteurs (agents et élus) en lien avec le vélo soient sensibilisés et formés aux spécificités de ce mode de déplacement.

Extraits de notre programme :

Mettre en place un véritable service public communal ou intercommunal du vélo

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

VLV souhaite que ce responsable soit clairement identifié à l'intérieur des services de la ville et systématiquement consulté pour l'ensemble des projets de voirie.

VLV souhaite la mise en place à l'échelle de l'Agglo d'un comité vélo ayant un réel pouvoir décisionnaire.

Notre ambition est de créer «un lien actif» qui permettrait d'enrichir la démocratie représentative (incarnée par les élu.es et le travail du Conseil Municipal) avec la démocratie participative des citoyen.ne.s.

C'est pourquoi, nous proposons la mise en place d'un service municipal dédié à la démocratie locale pour offrir une aide opérationnelle pour l'expression démocratique de tou.te.s les habitant.e.s de La Rochelle pour favoriser l'éducation populaire ; stimuler les débats ; informer et former pour s'appropriier les enjeux, impulser, révéler, et accompagner les initiatives des citoyen.ne.s et des associations.

Bien évidemment la question des politiques de la ville sur la place du vélo aura toute sa place dans ce dispositif

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo : ni voiture, ni piéton, le vélo doit avoir sa place à lui sur les principaux itinéraires.

Une continuité des itinéraires cyclables doit être atteinte d'ici la fin du mandat.

Une charte des aménagements cyclables permettant de bons aménagements, réellement cyclables, et une lisibilité accrue de ces derniers pour l'ensemble des usagers (cyclistes mais aussi piétons et surtout automobilistes et ce quelle que soit leur provenance) doit être mise en place par l'Agglo en partenariat avec VLV.

Extrait de notre programme :

Développer le réseau de pistes cyclables, imposer partout les doubles sens cyclables, construire des réseaux de voies cyclables à grande vitesse complètement séparées de la circulation automobile (« vélo routes ») pour faciliter les déplacements domicile-travail à vélo et réduire petit-à-petit la domination de la voiture comme mode de déplacement

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Concentrer la circulation automobile sur les grands axes en y adjoignant des pistes cyclables prioritaires.

Créer des zones à très faible circulation dans les rues résidentielles (sens unique, mise en cul de sac, limitation drastique de la vitesse, mise en oeuvre de Vélorue comme à Lille...) pour empêcher la circulation de transit à travers ces quartiers et devant les écoles.

Exploiter toutes les solutions alternatives à la voiture.

S'appuyer sur des solutions qui fonctionnent ailleurs (Copenhague, Amsterdam...).

Les mesures proposées dans notre programme ont comme objectif de réduire la proportion de l'automobile dans les mobilités urbaines. La place de la voiture en ville peut être encore réduite et à terme le sort du parking Saint-Jean-d'Acre, qui est un anachronisme en termes d'urbanisme, pourra être repensé. Afin d'exploiter toutes les alternatives à la voiture, nous proposons également la gratuité, l'extension géographique et la révision de la séquentialité du réseau de bus, en concertation avec les populations concernées, notamment dans les communes périphériques de l'agglomération rochelaise. Nous proposons également de généraliser le principe de la piste cyclable en site propre (séparé de la circulation automobile) et non de la bande cyclable, d'assurer la continuité du réseau, d'étendre systématiquement ces principes à l'agglomération pour résorber les angles morts de la circulation cycliste, installer sur les bus de l'agglomération des systèmes permettant d'y accrocher son vélo pour permettre une multi-modalité douce.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°5 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Un effort particulier pourra être proposé dans les quartiers prioritaires de la ville.

Extrait de notre programme : Créer sur des sites stratégiques (les gares de l'agglomération, etc.) des parkings à vélo collectifs et sécurisés, à la manière néerlandaise.

Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Un des freins à l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien est de savoir où on pourra le stationner et dans quel état on va le retrouver... si on le retrouve.

Installer ces stationnements permet de lever ces obstacles au développement de l'utilisation du vélo.

Extrait de notre programme : Créer sur des sites stratégiques (les gares de l'agglomération, etc.) des parkings à vélo collectifs et sécurisés, à la manière néerlandaise. Ce dispositif sera étudié pour ce qui concerne les établissements scolaires et les équipements publics

Action n°7 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ces stationnements vélos permettent d'optimiser un espace que la réglementation impose de libérer avant 2026.

La sécurisation des espaces dédiés à la circulation douce (vélos, piétons) constitue un point important de notre programme. Nous sommes tout à fait disposés à concevoir ces aménagements en concertation avec les différents acteurs concernés

Action n°8 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Que proposez-vous pour inciter les entreprises à choisir ce nouveau mode de transport des marchandises ?

Cette proposition est tout à fait compatible avec nos engagements. Les aménagements à prévoir seront débattus avec l'ensemble des citoyens concernés.

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Seriez-vous prêt à déployer ce programme dans toutes les écoles de la ville en vous appuyant sur les forces vives existantes (les associations, les bénévoles, les agents, les enseignants...)?

Quelles actions seriez-vous prêt à mettre en œuvre (vélo-école, cyclobus, traitement des abords des écoles, sorties à vélos, auto-réparation, bourses à vélo) pour étendre ce programme et tendre vers un véritable système vélo ?

La culture du vélo et des circulations douces est un des sujets qui doit être intégré au plus tôt dans l'éducation populaire. Il s'agit de sensibiliser l'ensemble des populations, car ce sujet comporte aussi des enjeux qui touchent à la qualité de vie, la santé, l'équilibre personnel, la mixité sociale et le "vivre ensemble". Nous inviterons tous les acteurs à proposer et à décider ensemble des projets d'aménagements nécessaires.

Nous proposons de mettre en place un véritable service public communal ou intercommunal du vélo, avec une tarification attractive et progressive pour le prêt et l'entretien de vélos publics

Mise à disposition par des SCOP en fonction des possibilités pour tendre vers la gratuité et en maintenant le service à un prix inférieur à celui des transports en commun

Favoriser les bourses à vélos et ateliers de réparations

Action n°10 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

« Montrer l'exemple n'est pas la meilleure façon de convaincre, c'est la seule. »

Ce sera, de plus, le meilleur moyen de se rendre compte de l'efficacité de tel ou tel aménagement ou de telle ou telle décision.

Vous engagez-vous à faire l'ensemble de vos déplacements intra-communaux en mode actif (à pied, à vélo, en transport en commun) ?

Dans le même esprit de l'exemplarité, équiper la municipalité et l'Agglo de vélos, VAE, vélos-cargo, tricycles, bi ou tri-porteur, tandem... et inciter les agents à utiliser ces équipements (autorisation d'utilisation sur la pause déjeuner, table ronde sur l'adaptation de ces équipements aux personnes et aux tâches...)

Vous engagerez-vous dans cette démarche ?

Toutes ces propositions sont totalement en accord avec les valeurs que nous défendons. Elles seront étudiées en accord avec les représentants syndicaux des personnels territoriaux, notamment.

Commentaires généraux

Nos propositions pour faciliter et sécuriser la pratique du vélo et les déplacements non motorisés

- Mettre en place un véritable service public communal ou intercommunal du vélo, avec une tarification attractive et progressive pour le prêt et l'entretien de vélos publics
- Mise à disposition par des SCOP en fonction des possibilités pour tendre vers la gratuité et en maintenant le service à un prix inférieur à celui des transports en commun
- Favoriser les bourses à vélos et ateliers de réparations
- Développer le réseau de pistes cyclables ainsi que les stationnement plus sécurisés de vélo, imposer partout les doubles sens cyclables, construire des réseaux de voies cyclables à grande vitesse complètement séparées de la circulation automobile (« vélo routes ») pour faciliter les déplacements domicile-travail à vélo et réduire petit-à-petit la domination de la voiture comme mode de déplacement
- Assurer la continuité du réseau.
- Étendre systématiquement ces principes à l'agglomération pour résorber les angles morts de la circulation cycliste.
- Installer sur les bus de l'agglomération des systèmes permettant d'y accrocher son vélo pour permettre une multi-modalité douce.
- Créer sur des sites stratégiques (les gares de l'agglomération, etc.) des parkings à vélo collectifs et sécurisés, à la manière néerlandaise.
- Aménager l'espace urbain pour faciliter les déplacements à pied ou en vélo en engageant la piétonisation des centres-ville denses
- Aménager les berges, chemins ruraux ou vicinaux, délaissés de voirie pour créer des liaisons vertes réservées aux modes actifs